

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(96)/ST/120

12 décembre 1996

(96-5311)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Singapour, 9-13 décembre 1996

Original: anglais

POLOGNE

Déclaration de M. Janusz Kaczurba
Ministre par intérim des relations économiques extérieures

Je rends hommage au gouvernement et au peuple de Singapour pour leur chaleureuse hospitalité et pour la compétence et le travail que révèle l'impressionnante organisation de la première Conférence ministérielle de l'OMC.

Les deux années écoulées depuis que cette Organisation est entrée en activité ont démontré la sagesse de la décision que nous avons prise en commun de créer l'OMC. La forte progression des échanges mondiaux au cours de cette période est sans aucun doute imputable en grande partie à la mise en oeuvre des engagements pris à Marrakech.

La croissance des échanges a contribué à modérer l'impact du ralentissement cyclique de l'activité pour un certain nombre d'économies, grandes ou petites. L'OMC a mis en place un système de règles commerciales uniformes et cohérentes applicables à l'échelle mondiale.

Elle a assuré une plus grande transparence des politiques commerciales et économiques des différents pays. Enfin, et ce n'est pas le moindre des succès enregistrés, le mécanisme de règlement des différends est dans l'ensemble parvenu à encourager le règlement des conflits commerciaux au niveau multilatéral plutôt que bilatéral. Voilà certains des effets positifs de la création de l'OMC.

Dans un souci d'objectivité, nous devons toutefois aussi noter les carences auxquelles il faut faire face courageusement au fur et à mesure que nous progressons. La plus visible d'entre elles semble être le fait que certains Membres de l'OMC ne parviennent pas à absorber la complexité et l'impact du système et à s'adapter à ses exigences. Il faudrait, pendant encore un certain temps, être tolérant et compréhensif sur ce point.

Il faut aussi renforcer l'utilité pratique des procédures de notification qui ont imposé des charges excessives sans pour autant permettre à l'OMC de donner aux Membres concernés les orientations nécessaires en matière de politique générale.

Vers la fin du Cycle d'Uruguay, la Pologne, membre du GATT depuis 1967, en était à un tournant de son histoire économique. Maintenant, quelques années plus tard, nous pouvons faire une constatation essentielle: il a peut-être été dur pour la Pologne de prendre des engagements importants dans le cadre du Cycle d'Uruguay, mais cet effort a payé car il a permis de consolider la transformation systémique du pays grâce à l'adoption des règles et mécanismes d'une économie de marché. L'intégration des normes de l'OMC dans le système juridique et administratif national a également été très utile en ce qui concerne l'accession de la Pologne à l'OCDE au début de cette année ainsi que les préparatifs intensifs actuellement en cours pour son adhésion future à l'Union européenne.

Les chiffres sont plus éloquentes que les mots: au cours des deux premières années de mise en oeuvre des engagements pris en matière d'accès aux marchés, les importations de la Pologne auront progressé au total de plus de 65 pour cent. Le commerce est devenu un des principaux moteurs de l'accroissement du PIB, qui se maintient au rythme dynamique de quelque 6 pour cent par an. Les investissements étrangers ont augmenté et représentent actuellement environ un quart du commerce extérieur de la Pologne. Bien entendu cette évolution a exigé certains sacrifices de la part de la population et a nécessité d'importantes redistributions des capacités de production qui ont parfois entraîné des choix douloureux sur le plan social. Le résultat global en a toutefois été une structure économique plus efficace et une plus grande compétitivité. Voilà, en quelques mots, la conclusion positive que la Pologne tire de l'ajustement auquel elle a procédé dans le cadre de l'OMC.

Pour ce qui est du programme de travail de l'OMC, ma délégation est convaincue que la mise en oeuvre et la consolidation du programme de Marrakech, y compris le règlement des questions en suspens, passent avant tout.

En ce qui concerne la négociation sur les télécommunications, la Pologne espère que l'on parviendra à un accord au début de l'année prochaine, c'est pourquoi elle présentera une offre améliorée en janvier.

La question du commerce et de l'environnement s'est avérée être plus complexe et plus controversée qu'il ne paraissait à l'origine, mais il faut cependant l'examiner si l'on veut que l'OMC soit adaptée aux réalités du monde d'aujourd'hui. Nous pensons par conséquent que le Comité du commerce et de l'environnement devrait poursuivre ses activités dans le cadre de son mandat actuel.

Les rapports entre commerce et investissement sont évidents et de plus en plus nombreux. Ma délégation se félicite donc de l'initiative visant à établir un cadre adapté à l'examen de cette question au sein de l'OMC, sans préjuger d'éventuelles négociations futures sur ce sujet. Une telle initiative nous donnerait la possibilité de compléter les travaux entrepris sur ce sujet dans le cadre nettement plus restreint de l'OCDE et dans d'autres enceintes.

Nous partageons l'attitude positive de nombreuses autres délégations pour ce qui concerne la question du commerce et de la concurrence.

Dans le cadre de son adaptation aux normes de l'OCDE et de l'UE, la Pologne procède actuellement à une révision de sa législation nationale en matière de marchés publics en vue d'accéder à l'Accord de l'OMC en la matière.

Pour ce qui est des rapports entre commerce et normes du travail, il convient de rappeler que la transformation de l'économie polonaise a commencé avec la création de syndicats libres. On ne saurait donc nous faire de reproches sur ce point. Nous reconnaissons toutefois qu'il s'agit là d'une question sensible car elle peut avoir des rapports avec les politiques intérieures des Membres de l'OMC et conduire à la tentation de recourir à des mesures commerciales restrictives. La Pologne pense donc qu'il faut reconnaître que cette question est du ressort de l'OIT afin de réduire le risque de donner une dimension politique au cadre réglementaire de l'OMC.

La Pologne participe activement au processus d'intégration régionale qu'elle juge être un élément constructif de la libéralisation des échanges internationaux. Le régionalisme peut et devrait être harmonieusement incorporé dans le système multilatéral de l'OMC. A cet égard, nous nous sommes félicités de la création du Comité des accords commerciaux régionaux de l'OMC et nous sommes prêts à continuer à participer, dans un esprit ouvert, aux activités de ce Comité sans hypothèses préconçues ni préjugés.

Les changements politiques favorables qui sont survenus dans le monde donnent au système de l'OMC la possibilité de devenir véritablement universel, comme l'exige la mondialisation de l'économie. Il est impératif de créer un système uniforme de règles et critères commerciaux et de veiller à la transparence des conditions d'accès aux marchés. La Pologne est donc très favorable à l'accession rapide de la Chine, de la Russie, de l'Ukraine, des Etats baltes et des autres candidats dès lors qu'ils seront prêts et disposés à accepter les conditions et modalités d'accession normales.

Pour conclure, je tiens à rendre hommage au Directeur général et au Secrétariat de l'OMC pour les inestimables services qu'ils ont rendus à l'Organisation. Ma délégation leur exprime sa gratitude et sa confiance.